REPUBLIQUE FRANCAISE

21730215700060 COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT

COMMUNE DE LA ROCHETTE

POSTE COMPTABLE: TRESOR PUBLIC

SERVICE PUBLIC LOCAL COMMUNE DE LA ROCHETTE

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET: LA ROCHETTE Assainissement

ANNEE 2016

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
I - INFORMATIONS GENERALES	ı]
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

POUR MEMOIRE(1)

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

⁽¹⁾ Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
COMMONE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE ASSAULTSSEILEIR	0^	2010

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

			DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS	Section d'exploitation	A	233 193,65	G	261 928,31	28 734,66 G-A
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	В	61 076,60	н	71 625,70	10 549,10 н-в
REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	С	(si déficit)	I	174 745,56 (si excédent)	
L'EXERCICE - 2015	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	22 559,59 (si excédent)	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	294 270,25	, -	
	P= A+B+C+D	Q= G+H+I+J	=Q-P

RESTES A	Section d'exploitation	E	0,00	К	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	185 200,00	L	0,00
2017 (2)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F	185 200,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	233 193,65 = A+C+E	436 673,87 = G+I+K	203 480,22
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	246 276,60 = B+D+F	94 185,29 = H+J+L	-152 091,31
	TOTAL CUMULE	479 470,25 = A+B+C+D+E+F	530 859,16 = G+H+I+J+K+L	51 388,91

⁽¹⁾ Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II]
VUE D'ENSEMBLE	A1	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé		Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		Е	0,00	K	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	185 200,00	L	0,00
109	MISE EN SEPARATIF DE RESEAUX UNITAIRES		185 200,00		0,00

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II	l
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2	l

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits em	ployés (ou restant à	employer)	· Crédits annulés
		(BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	(1)
011	Charges à caractère général	17 500,00	2 000,00	0,00	0,00	15 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	8 000,00	0,00	0,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	25 000,00	22 174,00	0,00	0,00	2 826,00
65	Autres charges de gestion courante	122 200,00	122 102,82	0,00	0,00	97,18
	Total des dépenses de gestion courante	174 700,00	154 276,82	0,00	0,00	20 423,18
66	Charges financières	36 000,00	16 237,67	8 141,94	0,00	11 620,39
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	545,04	0,00	0,00	1 454,96
022	Dépenses imprévues (exploitation)	4 805,15				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	217 505,15	171 059,53	8 141,94	0,00	38 303,68
023	Virement à la section d'investissement (4)	160 805,41				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	54 000,00	53 992,18			7,82
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	214 805,41	53 992,18			160 813,23
	TOTAL	432 310,56	225 051,71	8 141,94	0,00	199 116,91
DO	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de 2015	0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits em	ployés (ou restant à	employer)	· Crédits annulés
		(BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	(1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n	257 000,00	261 927,98	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	257 000,00	261 927,98	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		257 000,00	261 928,31	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	565,00	0,00			565,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploi	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	565,00	0,00			565,00
TOTAL		257 565,00	261 928,31	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		174 745,56				

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016	I
--	----	------	---

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	190 000,00	5 480,64	185 200,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	190 000,00	5 480,64	185 200,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 000,00	55 595,96		404,04
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	56 000,00	55 595,96	0,00	404,04
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	246 000,00	61 076,60	185 200,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	565,00	0,00		565,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	565,00	0,00		565,00
TOTAL		246 565,00	61 076,60	185 200,00	288,40
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2015	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	0,00	8 412,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	8 412,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 200,00	9 221,52	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 200,00	9 221,52	0,00	0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 200,00	17 633,52	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	160 805,41			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	54 000,00	53 992,18		7,82
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	214 805,41	53 992,18		160 813,23
	TOTAL	224 005,41	71 625,70	0,00	152 379,71
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015	22 559,59			

6

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 000,00		2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 000,00		8 000,00
014	Atténuations de produits	22 174,00		22 174,00
65	Autres charges de gestion courante	122 102,82		122 102,82
66	Charges financières	24 379,61	0,00	24 379,61
67	Charges exceptionnelles	545,04	0,00	545,04
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	53 992,18	53 992,18
	Dépenses d'exploitation - Total	179 201,47	53 992,18	233 193,65

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	233 193,65

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	55 595,96	0,00	55 595,96
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	5 480,64		5 480,64
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	61 076,60	0,00	61 076,60

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2015	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	61 076,60

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marc	261 927,98		261 927,98
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,33	0,00	0,33
Recettes d'exploitation - Total		261 928,31	0,00	261 928,31

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015	174 745,56
---	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	436 673,87
--	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106/10)	9 221,52	0,00	9 221,52
13	Subventions d'investissement	8 412,00	0,00	8 412,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		53 992,18	53 992,18
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		17 633,52	53 992,18	71 625,70

8

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2015		22 559,59
	+	
AFFECTATION AU COMPTE 106		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		94 185,29

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations d'equipement ».
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement CA 2016	COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
--	--	----	------

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits en	nployés (ou restant	à employer)	Crédits
art (1)		ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général (2)(3)	17 500,00	2 000,00	0,00	0,00	15 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	16 500,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	8 000,00	0,00	0,00	2 000,00
621	Personnel extérieur au service	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6215	Personnel affecté par la Collectivité de rattachement	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	25 000,00	22 174,00	0,00	0,00	2 826,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des rés	25 000,00	22 174,00	0,00	0,00	2 826,00
65	Autres charges de gestion courante	122 200,00	122 102,82	0,00	0,00	97,18
6541	Créances admises en non-valeur	5 700,00	5 656,05	0,00	0,00	43,95
6542	Créances éteintes	4 800,00	4 763,26	0,00	0,00	36,74
658	Charges diverses de la gestion courante	111 700,00	111 683,51	0,00	0,00	16,49
	=DEPENSES DE GESTION DES CES (a) = (011+012+014+65)	174 700,00	154 276,82	0,00	0,00	20 423,18
66	Charges financières (b)(5)	36 000,00	16 237,67	8 141,94	0,00	11 620,39
66111	Intérêts réglés à l'échéance	26 000,00	25 496,22	0,00	0,00	503,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 000,00	-9 258,55	8 141,94	0,00	11 116,61
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	545,04	0,00	0,00	1 454,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	545,04	0,00	0,00	1 454,96
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	4 805,15				
TOTAL	DES DEPENSES REELLES =	217 505,15	171 059,53	8 141,94	0,00	38 303,68
023	Virement à la section d'investissement	160 805,41				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)(9	54 000,00	53 992,18			7,82
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et	54 000,00	53 992,18			7,82
	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT SECTION D'INVESTISSEMENT	214 805,41	53 992,18			160 813,23
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE	214 805,41	53 992,18			160 813,23
D'EXPL	DES DEPENSES OITATION DE L'EXERCICE des opérations réelles et d'ordre)	432 310,56	225 051,71	8 141,94	0,00	199 116,9 [,]
Pour in	formation	0.00	1			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

0,00

D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2015

⁽⁵⁾ Si le montant des l'ONE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers. (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

⁽²⁾ Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

⁽⁵⁾ Si le montant des l'ONE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers. (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
		

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/	Libellé (1)			nployés (ou restant	Crédits	
art (1)		ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	257 000,00	261 927,98	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	12 000,00	21 600,00	0,00	0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	220 000,00	217 770,40	0,00	0,00	2 229,60
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de colle	25 000,00	22 557,58	0,00	0,00	2 442,42
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE GESTION DES ES (a) = 70+73+74+75+013	257 000,00	261 927,98	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de ges	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	DES RECETTES REELLES =	257 000,00	261 928,31	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	565,00	0,00			565,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de	565,00	0,00			565,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exp	0,00	0,00			0,00
TOTAL	DES RECETTES D'ORDRE	565,00	0,00			565,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		257 565,00	261 928,31	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		174 745,56				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes de sopérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
C4-1-1-B

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
		7

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 109 (3)	190 000,00	5 480,64	185 200,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	190 000,00	5 480,64	185 200,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 000,00	55 595,96		404,04
1641	Emprunts en euros	56 000,00	55 595,96		404,04
	Total des dépenses financières	56 000,00	55 595,96	0,00	404,04
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	246 000,00	61 076,60	185 200,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	565,00	0,00		565,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	565,00	0,00		565,00
1391	Subventions d'équipement	565,00	0,00		565,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	565,00	0,00		565,00
TC	DTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	246 565,00	61 076,60	185 200,00	288,40

Pour information	
D001 Déficit d'investissement reporté de	0,00
2015	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	8 412,00	0,00	0,00
13111	agence de l'eau	0,00	8 412,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	8 412,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 200,00	9 221,52	0,00	0,00
10222	FCTVA	9 200,00	9 221,52	0,00	0,00
Total des recettes financières		9 200,00	9 221,52	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	9 200,00	17 633,52	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	160 805,41			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	54 000,00	53 992,18		7,82
2803	Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	40,00	37,68		2,32
28156	Matériel spécifique d'exploitation	53 960,00	53 954,50		5,50
TO	OTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	214 805,41	53 992,18		160 813,23
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	214 805,41	53 992,18		160 813,23
TC	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	224 005,41	71 625,70	0,00	152 379,71

Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015	22 559,59
·	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.
(3) Voir annexe IVAT pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI* 040 = *DE* 042.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI* 041 = *RI* 041.

C4-1-1-B

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
		1

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					
DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT	В3				

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 109 (1) LIBELLE: MISE EN SEPARATIF DE RESEAUX UNITAIRES

POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)		Eléments afférer	nts à l'exercice		Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENS	SES	190 000,00	A 5 480,64	185 200,00	0,00	B 1 473 691,42
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 160,64	0,00	0,00	34 996,03
203	Frais d'études, de recherche, de développ. et f	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181,63
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	30 134,96
2033	FRAIS D'INSERTION	0,00	1 160,64	0,00	0,00	2 679,44
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	190 000,00	4 320,00	185 200,00	480,00	1 438 695,39
2315	Installations, matériel et outillage techniques	190 000,00	4 320,00	185 200,00	480,00	1 398 711,18
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes of	0,00	0,00	0,00	0,00	39 984,21

RECETI	ΓES (répartition)		Eléments afférer	nts à l'exercice		Pour mémoire	
	formation)	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)	
TOTAL F	RECETTES AFFECTEES	0,00	C 8 412,00	0,00	0,00	D 236 896,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	8 412,00	0,00	0,00	236 896,00	
13111	agence de l'eau	0,00	8 412,00	0,00	0,00	44 412,00	
1313	départements	0,00	0,00	0,00	0,00	192 484,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé				
Recettes - Dépenses	C-A + 2 931,36	D-B -1 236 795,42				

C4-1-3-B03

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1	

	Nature	Date de la décision de	Montant maximum	Montant des	Monta rembour	Encours restant dû au	
	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne de trésorerie (2)	autorisé au 01/01/N	tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	31/12/N
519	Crédits de trésorerie (Total)						

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)		

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature	Organisme prêteur ou chef de file	signature i	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)		Taux	initial		Périodicité	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour-	Catégorie
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)							Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actua- riel	Devise	des rembourse- ments (6)		sement anticipé O/N	d'emprunt (8)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					885 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					885 000,00									
SG/2005/ 15698/	SOCIETE GENERALE	29/03/2005		29/03/2006	400 000,00	F		3.62	3.62		A	Х	N	A-1
CDC/2012/122972	CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	27/08/2012		01/10/2013	485 000,00	F		4.79	4.79202		А	Х	N	A-1
Total général					885 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle ; M: mensuelle, B: bimestrielle, S: semestrielle, T: trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2	

					Emprunts	et Dettes	au 31/12/2	016				
Nature	Couverture ? Montant couvert		Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016			Taux d'inté	rêt	Anı			
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		515 182,74					55 595,96	25 496,22	0,00	8 141,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		515 182,74					55 595,96	25 496,22	0,00	8 141,94
SG/2005/ 15698/	N	0,00		128 291,59	3,25	F		3.62	29 321,49	5 705,59	0,00	3 508,92
CDC/2012/122972	N	0,00		386 891,15	10,83	F		4.79202	26 274,47	19 790,63	0,00	4 633,02
Total général		0,00		515 182,74					55 595,96	25 496,22	0,00	8 141,94

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁵⁾ II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.3	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)		

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement CA 2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.4
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Indices s	ous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	Nombre de produits	2					
variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	% de l'encours	100,00%					
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	515 182,74					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5	

ſ			Instrument de couverture											
			Capital				Nature de						Primes év	rentuelles
	Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
	Total													

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5	

Instruments de			Effe	et de l'inst	trument de co	uverture				
couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de	Tau	x payé	Taux	reçu (7)	Charges et produ depuis l'origine		Catégorie d'emprunt (8)		
	l'emprunt couvert	l'emprunt	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total										

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA 2	2016
IV - ANNEXES	IV	

IV - ANNEXES IV ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE A1.6 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		et profil d'amort. de		Date du refinance- ment	Organisme	Capital	Capital	Durée	Périodicité des rembour-	Cara	ctéristiqu taux	e du	Coût de	sortie (10)	Annuité de l'exercice		ICNE de
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année	Profil (5)	prêteur ou chef de file	restant dû		réaménagé	résiduelle		Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																		
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																		

⁽¹⁾ Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

⁽²⁾ Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

⁽³⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

⁽⁴⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

⁽⁵⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁸⁾ Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁹⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

⁽¹⁰⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

⁽¹¹⁾ Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

⁽¹²⁾ Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

⁽¹³⁾ II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.7
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016 (1)	

N° du contr		Date de	Organisme prêteur		Durée résiduelle en années				Taux (2)		Taux (2)						Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû	ICNE de		ayée dans rcice a lieu)
d'emprun	tion du contrat initial	renégocia- tion		Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	_	Index (4)	itial Taux act.		Index (4)	égocié Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital			

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociatio

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV]
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.8	1
AUTRES DETTES		

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

C4-3-4-A018 24

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A2	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL					
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobil	Biens de faible valeur deuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :				
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)			
Linéaire	matériel spécifique d'exploitation	55	24/02/1995		

C4-3-4-A020 25

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV]
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1	

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitu- tion	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

⁽¹⁾ Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement				
IV - ANNEXES	IV]		
ELEMENTS DU BILAN	A3.2			
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)				

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
n/ AMM=7/= 0		ī

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
DEPENSES =A + B	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	56 565,00	I 55 595,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		56 000,00	55 595,96
1641	Emprunts en euros	56 000,00	55 595,96
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	565,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	565,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	55 595,96	185 200,00	0,00	240 795,96

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement		
IV - ANNEXES	IV	1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	224 005,41	III 63 213,70
Ressource	s propres externes de l'année (a)	9 200,00	9 221,52
10222	Dotations, fonds divers et réserves	9 200,00	9 221,52
Ressource	s propres internes de l'année (b)(6)	214 805,41	53 992,18
2803	Amortissement des immobilisations	40,00	37,68
28156	Amortissement des immobilisations	53 960,00	53 954,50
021	Virement de la section d'exploitation	160 805,41	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	63 213,70	0,00	22 559,59	0,00	85 773,29

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	u 240 795,96
Ressources propres disponibles	Ⅳ 85 773,29
Solde	V = IV - II (3) -155 022,67

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
ANNEVEO		–

ANNEXES Ax.1.1 **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
ANNEVES		

ANNEXES Ax.1.2 **ELEMENTS DU BILAN** ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET **D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

⁽¹⁾ Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service ; (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement. ;

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV]

IV **ELEMENTS DU BILAN** A5.2.1 **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES** D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
	D002 (5)			R002 (5)		
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

⁽¹⁾ Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
		1

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	D001 (4)			R001 (4)	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

⁽¹⁾ Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

⁽³⁾ Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice

⁽⁴⁾ Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A6	1
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

C4-3-4-A06 34

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7	

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : Rue des Férices Date de la délibération :			n :		
Cumul des		Sur l'exercice				Cumul des
	réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2015)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	réalisations au 31/12/2016
DEPENSES (a)	6 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	6 763,69
458101 Dépenses nouvelles (2)	6 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	6 763,69
Annulations sur dépenses (c)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a-c)	6 763,69	0,00	0,00	0,00	0,00	6 763,69
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b-d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽³⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	1
ELEMENTS DU BILAN	A8.1	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES		

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
06/09/2016	MAITRISE D OEUVRE MISE EN	1 755,00	0,00	
	SEPARATIF SECTEUR CENTENAIRE			
22/09/2016	ANNONCE LEGALE MISE EN SEPARATIF	856,80	0,00	2
	ASSAINISSEMENT SECTEUR CENTENAI			
14/10/2016	MAITRISE D OEUVRE MISE EN	810,00	0,00	
	SEPARATIF SECTEUR CENTENAIRE			
14/10/2016	MAITRISE D OEUVRE MISE EN	1 755,00	0,00	
	SEPARATIF SECTEUR CENTENAIRE			
03/11/2016	ANNONCE LEGALE MISE EN SEPARATIF	303,84	0,00	2
	ASSAINISSEMENT SECTEUR CENTENAI			
27/12/2016	MAITRISE D OEUVRE MISE EN	810,00	0,00	
	SEPARATIF SECTEUR CENTENAIRE			
TOTAL GENERAL		6 290,64	0,00	

C4-3-4-A081 36

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A8.2	1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES		

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

C4-3-4-A081 37

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8.3
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	

	Produit des cessions	Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

C4-1-1-B 38

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A9.1	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES		

ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

C4-3-4-A081 39

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN	A9.2	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES		

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

C4-3-4-A081 40

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10	

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé (2)	Dépenses	Recettes
(2)		Mandats émis	Titres émis
	TOTAL GENERAL		I

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	TOTAL GENERAL	

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles d'exploitation	261 928,31
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	

C4-3-4-A100 41

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1	

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année mobilisation d'amortisse l'emprui	et profil ment de	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem-	Taux initia	al	Ta	aux à la date d budget (Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant	Annuité garanti l'exe	
	Année	Profil		de file			duelle	sements Taux Index	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	a compraint (17)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)										·							
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																	
TOTAL GENERAL																	

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2	

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur	en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1) Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	A	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II .	261 928,31

0,00%

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	1
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3	1
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

 ⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	1
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.4	1
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL		

Exercice d'origine	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de	Désignation du crédit	Durée du	Montant des redevances restant à courir					
du contrat	(1)	l'exercice	bailleur	contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV]
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6]
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL			•	•			

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne «Dette en capital 31/12/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en car d'onset de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en car d'onset de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en car d'onset de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en car d'onset de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. cas d'appel de la garantie.

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	1
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7	1
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTA	AL.						

C4-3-4-B014 48

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	7
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1	
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		

	Montant des AP			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice	

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.
C4-3-4-B021

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2	
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT		

	Montant des AE			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice	

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement			
IV - ANNEXES	IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1.1		

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPI	OIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

C4-3-4-C011 51

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016 CA 2016 IV CA 2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES	SECTEUR	REMU	NERATION (3)	CONTRAT	
31/12/N	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S · Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR: missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C4-3-4-C011 52

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE	C1.2
OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C4-3-4-C013 53

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C2	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT		
FINANCIER		
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)		

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication.					
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	
Délégation de service public (2)					
Garantie ou cautionnement d'un emprunt					
<u>Autres</u>					

C4-3-4-C02 54

⁽¹⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement		2016
IV - ANNEXES	IV]
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C3	1
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)		

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	l'activité	TVA (oui / non)

C4-3-4-C03 55

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C4	
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS		
ANNEXES		
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité		
morale)		

1 - LA ROCHETTE Assainissement

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	432 310,56	233 193,65	0,00	233 193,65
RECETTES	432 310,56	436 673,87	0,00	436 673,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	246 565,00	61 076,60	185 200,00	246 276,60
RECETTES	246 565,00	94 185,29	0,00	94 185,29

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	432 310,56	233 193,65	0,00	233 193,65
RECETTES	432 310,56	436 673,87	0,00	436 673,87
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	246 565,00	61 076,60	185 200,00	246 276,60
RECETTES	246 565,00	94 185,29	0,00	94 185,29
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	678 875,56	294 270,25	185 200,00	479 470,25
TOTAL AGREGE DES RECETTES	678 875,56	530 859,16	0,00	530 859,16

C4-3-4-C04 56

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

⁽¹⁾ Cumul du BP, BS et DM (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

COMMUNE DE LA ROCHETTE - 73 - LA ROCHETTE Assainissement	CA	2016
IV - ANNEXES	IV	
ARRETE ET SIGNATURES	D	

Précenté per l'André DUDAND MAIDE	Nombre de membres en exercice :	27
Présenté par l'André DURAND - MAIRE, A La Rochette, le 15/03/2017	Nombre de membres présents :	20
L'André DURAND - MAIRE.	Nombre de suffrages exprimés :	23
	VOTES: Pour:	23
	Contre :	0
Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.	Abstention:	0
A La Rochette, le 15/03/2017	Date de convocation : 06/03/2017	

06/03/2017

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par l'André DURAND - MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture	, le,	et de la publication le
		A La Rochette le

C4-3-4-D 57

SOMMAIRE

I.Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget

- p.3 A1 Vue d'ensemble Sections
- p.5 A2 Vue d'ensemble Section d'exploitation Chapitres
- p.6 A3 Vue d'ensemble Section d'investissement Chapitres
- p.7 B1 Balance générale du compte administratif Dépenses
- p.8 B2 Balance générale du compte administratif Recettes

III.Vote du budget

- p.9 A1 Section d'exploitation Détail des dépenses Articles
- p.11 A2 Section d'exploitation Détail des recettes Articles
- p.12 B1 Section d'investissement Détail des dépenses
- p.13 B2 Section d'investissement Détail des recettes
- p.14 B3 Opérations d'équipement Détail des chapitres et articles

	IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - EI	éments du bilan		
p.15	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.16	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	l x	
p.18	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	l x	
p.19	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	l x	
p.20	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	l x	
p.22	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.23	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.24	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.25	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.26	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	X	
p.27	A3.2 - Etalement des provisions	X	
p.28	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.29	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.30	A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation	X	
p.31	A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	X	
p.32	A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	X	
p.33	A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	X	
p.34	A6 - Etat des charges transférées	X	
p.35	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.36	A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
p.37	A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
p.38	A8.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.39	A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	X	
p.40	A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	X	
p.41	A10 - Etat des travaux en régie	X	
B - Eı	ngagements hors bilan		
p.42	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	X	
p.43	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.45	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47	B1.6 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48	B1.7 - Etat des engagements reçus	X	
p.49	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
C - A	utres éléments d'informations		
p.51	C1.1 - Etat du personnel	Х	
p.53	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Х	
p.54	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Х	
p.55	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Х	
p.56	C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Х	
D - D	écisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.57	D - Arrêté et signatures	Х	